REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2025

37 membres en exercice
14 présents – 11 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUCHÉ Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78).

Absents, excusés :

Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-60 portant sur l'exercice comptable 2025 - Décision modificative n° 3 : correction des écritures liées à la Décision Modificative n° 1

Le président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication
Publié le 24 décembre 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-287800544-20251218-2025_60-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025

Délibération 2025 – 60

Objet

Exercice comptable 2025 - Décision modificative n° 3 : correction des écritures liées à la Décision Modificative n° 1

Le Conseil d'administration a approuvé la décision modificative n° 1, par délibération n° 2025-09 du 1er avril 2025.

Cette décision prévoit l'ouverture des comptes d'opérations patrimoniales (041) pour la réintégration des écritures d'avances de travaux en section d'investissement, comme suit :

- Recettes : Article 238 (041) : 155 200 €
- Dépenses : Article 2315 (041) : 155 200 €

Cependant, ces écritures ont été saisies au 040 (opérations d'ordre non patrimoniales), entraînant un déséquilibre des opérations d'ordre.

Afin de rétablir la conformité comptable et l'équilibre des opérations d'ordre, il convient d'une part d'annuler les écritures erronées passées au 040 et d'autre part d'enregistrer correctement les écritures au 041 – Opérations patrimoniales, conformément à la Décision Modificative n°1.

Récapitulatif des écritures et ouverture de comptes :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

	PROVENANCE				DESTINATION		
	Crédit Prévu	Montant	Nouveau crédit		Crédit Prévu au BS	Montant	Nouveau crédit au BS
Articles				**Articles**			
2315 (040)	155 200	- - 155 200	0	**2315 (041)**	0	+ 155 200	155 200
TOTAUX		- **- 155 200**				**+ 155 000**	

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

	PROVENANCE				DESTINATION		
	Crédit Prévu	Montant	Nouveau crédit		Crédit Prévu au BS	Montant	Nouveau crédit au BS
238 (040)	155 200	- 155 200	0	**238 (041)**	0	+ 155 200	155 200
TOTAUX		- **- 155 200**				**+ 155 200**	

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-287800544-20251218-2025_60-DE

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 sur la mise à jour de l'instruction budgétaire M57 au 1er janvier 2025,
- Vu la décision modificative adoptée le 1er avril 2025,
- Vu la correction des lignes budgétaires requises,
- Vu l'exposé du président,
- Considérant que conformément aux règles budgétaires, les opérations d'ordre doivent être équilibrée,
- Considérant que des crédits avaient été portés à tort sur d'autres lignes budgétaires,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

- Autorise le président à procéder aux inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-287800544-20251218-2025_60-DE